



AVIS

Elections professionnelles du 06 décembre 2018

Procédure de tirage au sort

Aux COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES Du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA NIEVRE

Le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 a prévu la mise en place de Commissions Consultatives Paritaires compétentes pour les agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale.

Les élections des représentants du personnel ont été fixées au jeudi 6 décembre 2018.

Le CDG58 n'ayant pas enregistré de listes de candidats pour les catégories A, B et C, les représentants du personnel seront désignés par tirage au sort parmi les électeurs éligibles.

- ❖ Catégorie A : 4 titulaires 4 suppléants
- ❖ Catégorie B : 4 titulaires 4 suppléants
- ❖ Catégorie C : 6 titulaires 6 suppléants

Ce tirage au sort aura lieu **le lundi 17 décembre 2018 à 14 h 30** au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre 24 rue du Champ de Foire 58000 NEVERS.

Le tirage au sort est effectué par le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre ou son représentant. Les membres du bureau central de vote sont convoqués pour assister à ce tirage au sort.

Tout électeur à la Commission Consultative Paritaire peut y assister.

Cet avis sera publié sur le site du Centre de Gestion et affiché dans chaque collectivité.

Fait à NEVERS, le 29.11.2018

Le Président du Centre de Gestion

Constantin RODRIGUEZ



TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À M. LE PRÉSIDENT DU CDG 58

24, RUE DU CHAMP DE FOIRE - B.P. 3 - 58028 NEVERS CEDEX